

APPEL A PROJETS
« Heures encadrants -
Mondial des Métiers décembre 2024 »

Cahier des charges
Avril 2024



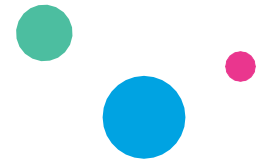


Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectifs de mise en œuvre d'une démonstration au Mondial des Métiers	3
3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations	4
3.1 Public visé	4
3.2 Bénéficiaires éligibles	4
3.3 Modalités de mise en œuvre.....	4
4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.....	4
4.1 L'aide financière	5
4.1.1 Les dépenses éligibles.....	5
4.1.2 Présentation des dépenses éligibles.....	5
5. Comment candidater à l'appel à projets	5
5.1 Le calendrier de l'appel à projets	5
5.2 Les documents de l'appel à projets.....	6
5.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature	6
5.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature	6
6. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.....	6
6.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation	6
6.2 L'engagement des candidats en termes de communication.....	6
6.3 L'engagement des candidats en termes d'évaluation.....	7
6.4 Le versement de l'aide financière	7
7. Les contacts.....	7



1. Contexte

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle. Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Le Mondial des Métiers est une action dont l'organisation et la gestion a été transmise en avril 2020 à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et soutenu par la Région, qui permet d'informer un public composé de jeunes, de familles, de demandeurs d'emploi et de personnes en reconversion sur les métiers afin de nourrir leur réflexion sur leur projet professionnel. Il offre la possibilité d'interroger des professionnels, d'assister et de participer à des démonstrations de métiers afin de mieux les connaître et de mieux appréhender les débouchés du monde du travail.

Il répond à cette volonté de mettre en adéquation les attentes des entreprises, les besoins de recrutement et l'orientation des jeunes. Cet enjeu est d'autant plus nécessaire à relever en période de reprise économique où les employeurs rencontrent des difficultés à recruter.

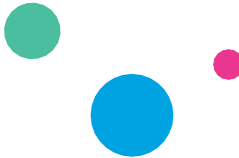
L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation apporte aux acteurs du Mondial des Métiers son expertise, ses conseils tout en veillant au respect de ses recommandations.

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à projets lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés.

2. Objectifs de mise en œuvre d'une démonstration au Mondial des Métiers

Les démonstrations réalisées dans le cadre du Mondial des Métiers auront pour finalité de donner une vision des métiers d'aujourd'hui et de demain ainsi que de leur potentiel en emplois. Le fil rouge entre toutes les démonstrations sera l'innovation. Leur mise en œuvre devra poursuivre les objectifs suivants :

- Informer sur les métiers et les formations qui y conduisent.
- Faire évoluer les représentations du public sur les métiers à travers des échanges avec des professionnels de l'orientation et des jeunes en formation.
- Donner à voir la réalité des métiers à travers des démonstrations réalisées par les jeunes et encadrées par des professionnels.
- Proposer des stands innovants et des supports interactifs particulièrement adaptés aux différents publics, sur des métiers méconnus créateurs d'emploi.

- 
- Concevoir les démonstrations permettant de découvrir, à travers un parcours de mise en situation, les différents métiers exercés dans une entreprise.
 - Réaliser des animations de façon pédagogique et attractive.
 - Permettre aux jeunes de mesurer l'évolution des métiers, les perspectives d'insertion professionnelle et favoriser une construction progressive de leur projet d'orientation notamment par la poursuite d'études.

3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations

3.1 Public visé

Les démonstrations de métiers devront s'adresser à tous les publics, notamment les jeunes, familles, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion. Une attention particulière devra être apportée aux personnes en situation de handicap.

3.2 Bénéficiaires éligibles

Les bénéficiaires éligibles sont les CFA et écoles de production présentant une démonstration sur le Mondial des métiers.

3.3 Modalités de mise en œuvre

- Les démonstrations de métiers sont réalisées principalement par des jeunes en formation (en dehors des jeunes participant à des concours) et des professionnels.
- Elles portent sur des mises en situation réelle.
- Les démonstrations doivent être **attractives**. Elles doivent permettre au public d'échanger avec les jeunes qui les effectuent, les professionnels, les enseignants ou formateurs présents. La participation du public doit être activement recherchée.
- Elles devront mettre en avant les évolutions des métiers en valorisant les pratiques innovantes ou les nouvelles technologies, par exemple le développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation. Les métiers pourront être valorisés par le recours à des supports d'information et d'orientation numériques et **interactifs**. Des outils de communication pertinents, ludiques et innovants pourront être élaborés. Il pourra s'agir de courts films ou de lunettes 3D permettant la découverte de métiers méconnus ou ne se prêtant pas à une démonstration physique classique (ex : gestes professionnels, témoignages de jeunes ou de professionnels...).

4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Le soutien financier d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation n'est pas accordé à la seule remise du dossier de candidature. Après réception, celui-ci est instruit à la lumière des critères d'éligibilité décrits dans le présent cahier des charges afin de prétendre à un soutien financier dont l'octroi est à la seule décision d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.



4.1 L'aide financière

4.1.1 Les dépenses éligibles

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation prend en charge les heures d'encadrement des démonstrations.

La rémunération des heures de présence sur le Mondial des Métiers des personnels internes à l'établissement, et assurant l'encadrement des jeunes, se fait sur la base d'un taux forfaitaire de 24 € / heure.

Base de prise en charge de l'encadrement :

- 1 formateur pour 2 jeunes dans les métiers à risque (cuisine, soudage, électricité...)
- 1 formateur pour 4 jeunes pour les autres métiers.

Base de prise en charge du personnel encadrant les jeunes pendant les démonstrations :

- 3 heures / jour pour les jeudi et vendredi
- 7 heures / jour pour les samedi et dimanche.

4.1.2 Présentation des dépenses éligibles

Le formulaire de ce présent appel à projets devra être complété et indiquer le nombre de jeunes présents et participant à une démonstration ainsi que le nombre d'encadrants présents sur chaque jour de la manifestation. Un tableau des coûts de l'action devra être également rempli afin de justifier le montant de l'aide financière demandée à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

5. Comment candidater à l'appel à projets

Dans le formulaire de candidature à l'appel à projets, il est attendu une description de l'opération pour laquelle le financement est sollicité (branche, démonstration concernée, métiers à risque ou pas, nombre de jeunes à encadrer, jours de présence nécessaires...).

5.1 Le calendrier de l'appel à projets

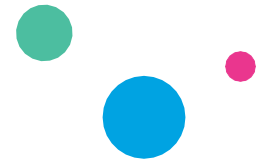
25 avril 2024 : lancement de l'appel à projets

04 octobre 2024 23H59 : clôture de la remise des candidatures

A noter : Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés.

Novembre 2024 : Notification des décisions d'attribution d'aide financière et des décisions de refus.

Du 09 décembre 2024 au 2 mai 2025 : transmission des justificatifs pour le versement de l'aide financière



5.2 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>

5.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard le 04 octobre à 23h59 en ligne via le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>

5.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments administratifs suivants :

- Formulaire en ligne : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>
- Attestation de demande de soutien financier complétée et signée
- Document autorisant le représentant du porteur de projet à solliciter une aide financière (délibération ou procès-verbal d'assemblée générale, délégation de signature, ...)
- IBAN (RIB) de l'établissement bénéficiaire du soutien financier – à compléter directement dans le formulaire en ligne
- Avis de situation SIREN daté de moins de 3 mois

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.


6. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

6.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait lauréat, le porteur de projet s'engage à réaliser les démonstrations de métiers telles que décrites dans son formulaire d'appel à projets et garantit la présence du nombre de jeunes et d'encadrants qui est également indiqué sur le dit formulaire.

6.2 L'engagement des candidats en termes de communication

- Le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera à afficher sur les espaces de démonstrations ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du présent appel à projets. Des stickers vous seront fournis lors du montage de l'évènement. Si besoin du fichier graphique nous vous invitons à envoyer votre demande à communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr
- Des badges par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'entrée du salon, devront être portés par les jeunes et formateurs sur les démonstrations ayant reçu un financement.

- 
- Les communiqués de presse relatifs à votre présence sur le Mondial des Métiers devront comporter la mention de l'aide d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour vos démonstrations.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra mettre en avant les démonstrations soutenues via ses propres outils de communication, sous réserve de recevoir de la part du coordinateur de la démonstration les informations nécessaires.

Si vous souhaitez télécharger notre logo, vous le trouverez en téléchargement ici : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>
Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication ou à l'usage de notre logo, merci de vous adresser à : communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr

6.3 L'engagement des candidats en termes d'évaluation

En cas de validation de la candidature, le porteur de projet s'engage, lors du Mondial des Métiers décembre 2024, à faire remplir et signer un état de présence aux formateurs et aux jeunes concernés par la présente demande de soutien financier. Le porteur de projet s'engage également à la retourner à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation afin d'obtenir le versement de l'aide financière tel que décrit dans le point 6.4.

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est susceptible de visiter les démonstrations des demandeurs de soutien financier pendant le Mondial des Métiers 2024 afin de s'assurer du bon déroulement de celles-ci telles que décrites dans l'appel à projets.

6.4 Le versement de l'aide financière

L'aide financière sera versée exclusivement au bénéficiaire qui ne peut la reverser, en tout ou partie, à un tiers.

Le versement de l'aide financière sera effectué par virement de compte à compte après réception de l'état de présence signé du formateur et des jeunes (annexe 1.).

Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le nombre d'heures de formateur nécessaire est plus important que prévu.

7. Les contacts

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne vos contacts seront :

Margot LE POGAM

Responsable évènementiel

04 80 92 00 59 / 06 77 09 00 34

margot.lepogam@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Capucine BATTOUE

Assistante évènementielle

04.80.92.00.52

capucine.battoue@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr

